**Numéro vert régional COVID-19**
Eléments de réponse
Version du 02 03.2020

18h05

[LE BON COMPORTEMENT 3](#_Toc34127521)

[LES LIENS UTILES 3](#_Toc34127522)

[QUATRES MESSAGES CLÉS 3](#_Toc34127523)

[AU PREALABLE : IDENTIFIER LA CIBLE 6](#_Toc34127524)

[CHAPITRE 1 - JE REVIENS D’UNE ZONE A RISQUE 8](#_Toc34127525)

[1.1 La personne revient d’une zone à risque 8](#_Toc34127526)

[1.2. La personne revient d’une zone à risque et présente des symptômes 9](#_Toc34127527)

[1.3. La personne revient d’une zone à risque et ne présente PAS de symptôme 9](#_Toc34127528)

[1.3.A - Est-ce que le masque est utile pour se protéger du coronavirus et dois-je me protéger ? 10](#_Toc34127529)

[1.3.B - Où se procurer des masques ? 10](#_Toc34127530)

[1.3.C - Quel type de masque porter ? 10](#_Toc34127531)

[1.3.D - Puis-je toujours prendre les transports en commun ou me rendre dans des endroits publics ? 10](#_Toc34127532)

[1.3.E - Mes enfants peuvent-ils aller à l’école ? 10](#_Toc34127533)

[1.3.F - Je suis enceinte, et souhaite connaître les mesures de précaution particulières ? 10](#_Toc34127534)

[1.3.G - Puis-je rendre visite à une personne « fragile » (personne âgée, femme enceinte, nourrisson, personne malade) ? 10](#_Toc34127535)

[1.3.H -Puis-je me rendre au travail ? 10](#_Toc34127536)

[CHAPITRE 2 – JE PARS VERS UNE ZONE A RISQUE 10](#_Toc34127537)

[CHAPITRE 3 – JE NE REVIENS PAS D’UNE ZONE A RISQUE 10](#_Toc34127538)

[3.1 - Est-ce que masque est utile pour se protéger du coronavirus et dois-je me protéger ? 10](#_Toc34127539)

[3.2 - Où se procurer des masques ? 10](#_Toc34127540)

[3.3 - Quel type de masque porter ? 10](#_Toc34127541)

[3.4 - Puis-je toujours prendre les transports en commun ou me rendre dans des endroits publics ? 10](#_Toc34127542)

[3.5 - Mes enfants peuvent-ils aller à l’école ? 10](#_Toc34127543)

[3.6 - Je suis enceinte, y a-t-il des mesures de précaution particulières ? 10](#_Toc34127544)

[3.7 - Est-ce je peux rendre visite à une personne « fragile » (personne âgée, femme enceinte, nourrisson, personne malade) ? 10](#_Toc34127545)

[3.8 - La personne n’a pas voyagé dans une zone à risque mais pense connaître un cas confirmé dans son entourage large (immeuble, commerce, village, ville…) 10](#_Toc34127546)

[3.9 - Je pense avoir été en contact avec un cas confirmé et je m’inquiète d’avoir été contaminé 10](#_Toc34127547)

[CHAPITRE 4 - QUESTIONS ET REPONSES DIVERSES 10](#_Toc34127548)

[4.1 - Comment l’Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d’Azur est-elle organisée pour préparer le système de santé au risque Coronavirus ? 10](#_Toc34127549)

[4.2 - Quelle est la stratégie régionale mise en place ? 10](#_Toc34127550)

[4.5 - Quels sont les établissements mobilisés par l’ARS Paca dans le cadre de ce dispositif ? 10](#_Toc34127551)

[4.6 - Pourquoi avoir identifié des établissements de « deuxième ligne » ? 10](#_Toc34127552)

[4. 7 - Comment s’organise l’identification des personnes contacts d’un cas confirmé ? 10](#_Toc34127553)

[4.8 - Comment les personnes qui ont été en contact avec des patients positifs vont-ils être pris en charge ? 10](#_Toc34127554)

[4.9 - Qu’est-ce qu’un contact de cas confirmé ? 10](#_Toc34127555)

[4.10 Que se passe-t-il si vous êtes considéré comme un cas contact ? 10](#_Toc34127556)

[4.11 - Qu’est-ce qu’un cas possible ? : cf. définition de cas à surveiller car évolue quotidiennement 10](#_Toc34127557)

# LE BON COMPORTEMENT

1. **Un ton rassurant**, serein, résistant à la pression qui rappelle les mesures de précaution barrières.
2. Si vous êtes questionnés sur des cas possibles ou confirmés, sachez que seul le Ministère des Solidarités et de la Santé communique sur les cas possibles et confirmés.
3. En cas de besoin, ne pas hésiter à renvoyer vers la foire aux questions sur le site du gouvernement [**www.gouvernement.fr/info-coronavirus**](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

# LES LIENS UTILES

1. FAQ du gouvernement réactualisée tous les jours : [https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#section03)
2. Site de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>
3. Site de l’ARS Paca : www.paca.ars.sante.fr

# QUATRES MESSAGES CLÉS

1. En dehors des heures ouvrées de la plateforme d’information régionale de l’ARS Paca, et pour toute information grand public, vous pouvez contacter **le numéro national 0800 130 000**
2. **Rassurer la population et informer la population : Concernant le coronavirus et comme pour toutes les pathologies hivernales,** il est important de mettre en place les mesures barrières qui permettent de limiter les risques de contagion : lavage des mains, éternuer dans son coude, éviter de serrer les mains et de vous embrasser, se moucher dans un mouchoir à usage unique que l’on jettera en pensant à se laver les mains après. Eviter de se rendre auprès de personnes malades et potentiellement contagieuses.
3. **Si la personne revient récemment d’une zone à risque, ci-dessous les mesures de précaution à adopter :**

Nous sommes passés du stade 1 qui a pour but de freiner la propagation du virus dans le pays au stade 2. Certaines mesures, propres au stade 1, ne sont plus utiles. Le virus ne vient plus seulement de Chine, d’Italie et de toutes zones à risque. Il circule déjà au sein de plusieurs regroupements de cas en région.

Pour les zones à risque hors France <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

Il n’y a donc plus de quatorzaine pour les personnes revenant d’une zone à risque mais des mesures de réduction sociale.

Ainsi, pour les personnes revenant des secteurs de circulation active du virus cf site santé publique France, elles doivent limiter leur vie sociale (éviter les sorties non indispensables de type restaurant, concert, cinéma….) et s’auto surveiller (prise de température deux fois/jour, et vigilance sur l’apparition éventuelle de symptômes). Les enfants peuvent être scolarisés et les adultes peuvent aller travailler.

**En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage.**

**Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l’hôpital.**

**La quatorzaine est toutefois maintenue pour les personnes qui ont été en contact avec des personnes malades dont les tests ont confirmé le coronavirus.**

**Pour ces personnes dites contact des cas confirmés positifs au Coronavirus**

**(enfants et adultes), les consignes sont les suivantes :**

* maintien de la mesure de confinement strict à domicile dite de quatorzaine ;
* observance de l’ensemble des mesures ci-dessous :
	+ auto-surveillance de la température deux fois par jour ;
	+ port d’un masque chirurgical en cas de contact inévitable avec un tiers ;
	+ surveillance de l’apparition de symptômes d’infection respiratoire (toux, difficultés à respirer…)

 **En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, contacter rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage. Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l’hôpital.**

L’ARS Paca et santé publique France sont chargés d’établir la liste des personnes qui ont été en contact avec un cas lorsqu’il est confirmé. Ces personnes seront contactées par l’ARS.

1. **Les bons réflexes :**

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

* Se laver les mains très régulièrement
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade

# AU PREALABLE : IDENTIFIER LA CIBLE

**Quand la personne appelle, identifier s’il s’agit :**

**D’un professionnel de santé ou étudiant dans l’un des métiers de la liste ci-dessous ou un directeur d’établissement ou service sanitaire ou médico-social :**

* **Les professions médicales :**
	1. médecin (généralistes et spécialistes),
	2. chirurgien-dentiste ou odontologiste : professionnels des dents et de la cavité buccale, avec une spécialité officielle : orthodontistes (orthopédie dento-faciale),
	3. sages-femmes.
* **Les professions de la pharmacie :**
	1. pharmacien,
	2. préparateur en pharmacie
	3. préparateur en pharmacie hospitalière.
* **Les auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers :**
	1. Profession d'infirmier ou d'infirmière,
	2. Professions de masseur-kinésithérapeute et de pédicure-podologue,
	3. Professions d'ergothérapeute et de psychomotricien,
	4. Professions d'orthophoniste et d'orthoptiste,
	5. Professions de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical,
	6. Professions d'audioprothésiste, d'opticien-lunetier, de prothésiste et d'orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées,

**RENVOYEZ VERS L’ARS**

**04 13 55 80 00 du lundi au vendredi**

**Si la personne rappelle et qu’elle n’a pu être mise en lien avec l’ARS, elle peut adresser un mail à** **ars-paca-covid19-rep@ars.sante.fr**

**Pour le WE elle peut adresser un mail à** **ars-paca-covid19-rep@ars.sante.fr**

**D’un journaliste**

**RENVOYEZ VERS LE SERVICE
COMMUNICATION DE L’ARS
04.13.55.83.70**

**D’un particulier**.

**VOIR CHAPITRE 1, 2, 3, 4**

# CHAPITRE 1 - JE REVIENS D’UNE ZONE A RISQUE

## 1.1 La personne revient d’une zone à risque

**Nous sommes passés du stade 1** qui a pour but de freiner la propagation du virus dans le pays au stade 2. Certaines mesures, propres au stade 1, ne sont plus utiles. Le virus ne vient plus seulement de Chine, d’Italie et de toutes zones à risque. Il circule déjà au sein de plusieurs regroupements de cas en région.

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

Il n’y a donc plus de quatorzaine pour les personnes revenant d’une zone à risque mais des mesures de réduction sociale.

Ainsi, pour les personnes revenant des secteurs de circulation active du virus cf site santé publique France, il convient de limiter leur vie sociale (éviter les sorties non indispensables de type restaurant, concert, cinéma….) et s’auto surveiller (prise de température deux fois/jour, et vigilance sur l’apparition éventuelle de symptômes). Les enfants peuvent être scolarisés les adultes peuvent travailler.

**Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**

* Se laver les mains très régulièrement
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade

**La quatorzaine est toutefois maintenue pour les personnes qui ont été en contact avec des personnes malades dont les tests ont confirmé le coronavirus.**

**Pour ces personnes dites contact des cas confirmés positifs au Coronavirus**

**(enfants et adultes), les consignes sont les suivantes :**

* maintien de la mesure de confinement strict à domicile dite de quatorzaine ;
* observance de l’ensemble des mesures ci-dessous :
	+ auto-surveillance de la température deux fois par jour ;
	+ port d’un masque chirurgical en cas de contact inévitable avec un tiers ;
	+ surveillance de l’apparition de symptômes d’infection respiratoire (toux, difficultés à respirer…)

**En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, contacter rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage. Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l’hôpital.**

L’ARS Paca et santé publique France sont chargés d’établir la liste des personnes qui ont été en contact avec un cas lorsqu’il est confirmé. Ces personnes seront contactées par l’ARS et pourront bénéficier, si nécessaire au maximum, de 20 jours d’arrêt de travail avec indemnités, sans délai de carence et après validation de l’Agence régionale de Santé Provence Alpes-Côte d’Azur.

## 1.2. La personne revient d’une zone à risque et présente des symptômes

Pour les zones à risque <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

**En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage.**

**Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l’hôpital**

## 1.3. La personne revient d’une zone à risque et ne présente PAS de symptôme

Nous sommes passés du stade 1 qui a pour but de freiner la propagation du virus dans le pays au stade 2. Certaines mesures, propres au stade 1, ne sont plus utiles. Le virus ne vient plus seulement de Chine, d’Italie et de toutes zones à risque. Il circule déjà au sein de plusieurs regroupements de cas en région.

Pour les zones à risque hors France https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde
Il n’y a donc plus de quatorzaine pour les personnes revenant d’une zone à risque mais des mesures de réduction sociale.

Ainsi, pour les personnes revenant des secteurs de circulation active du virus cf site santé publique France et les clusters français : au 2 mars Oise, Haute Savoie, Morbilhan), elles doivent limiter leur vie sociale (éviter les sorties non indispensables de type restaurant, concert, cinéma….) et s’auto surveiller (prise de température deux fois/jour, et vigilance sur l’apparition éventuelle de symptômes). Les enfants peuvent être scolarisés et les adultes peuvent aller travailler.

**En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage.**

**Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l’hôpital**

**Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**

* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Se laver les mains très régulièrement
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade

### 1.3.A - Est-ce que le masque est utile pour se protéger du coronavirus et dois-je me protéger ?

Le masque chirurgical n’est porté que sur prescription médicale. Il est réservé aux personnes malades (coronavirus ou autre infection respiratoire) ou qui ont été en contact avec des cas personnes dont il est confirmé qu’elles sont atteintes du coronavirus. Le reste de la population ne doit pas porter de masque.

Comme pour l’épisode de grippe saisonnière, les "gestes barrières" sont efficaces :

* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Se laver les mains très régulièrement
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade

Par ailleurs, les masques FFP2 sont réservés aux professionnels de santé. Il s’agit d’équipements de protection individuelle destinés aux soignants en contact étroit avec un malade confirmé.

### 1.3.B - Où se procurer des masques ?

Le port du masque chirurgical est **uniquement nécessaire** lorsqu’on est malade. Vous pouvez vous procurer ces masques à la pharmacie. Les pharmacies ont été invitées à ne délivrer les masques qu’aux personnes malades du coronavirus ou qui ont été en contact avec des personnes dont il est confirmé qu’elles sont atteintes du coronavirus et sur prescription médicale. Si elle est en rupture de stock, nous vous recommandons de contacter plusieurs pharmacies. Dans l’attente, limitez vos déplacements et les contacts et adopter les mesures barrières : garder une distance d’au moins 1 mètre avec vos interlocuteurs, se laver les mains, éternuer dans son coude, éviter de serrer les mains et de faire la bise, se moucher dans un mouchoir à usage unique que l’on jettera en pensant à se laver les mains après.

### 1.3.C - Quel type de masque porter ?

Le port du masque chirurgical (3 plis) est prévu pour les personnes malades.

### 1.3.D - **Puis-je toujours prendre les transports en commun ou me rendre dans des endroits publics ?**

Il n’y a aucune contre-indication à ce que vous vous déplaciez en transport en commun.

Comme pour l’épisode de grippe saisonnière, les "gestes barrières" sont efficaces :

* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Se laver les mains très régulièrement, notamment après avoir pris les transports en commun
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade notamment dans les transports en commun en cas d’infection respiratoire (toux, éternuements…)

### 1.3.E - Mes enfants peuvent-ils aller à l’école ?

Oui, les enfants peuvent être scolarisés ou aller en crèches.

Pour les enfants revenant des secteurs de circulation active du virus (cf. site santé publique France), il convient de les surveiller (prise de température deux fois/jour, et vigilance sur l’apparition éventuelle de symptômes).

**En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage.**

**Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l’hôpital.**

### 1.3.F - Je suis enceinte, et souhaite connaître les mesures de précaution particulières ?

* Il n’y a pas de mesure de précaution particulière pour les femmes enceintes. Ce sont les mêmes que les recommandations générales et les mesures barrières :
* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Se laver les mains très régulièrement, notamment après avoir pris les transports en commun
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade notamment dans les transports en commun en cas d’infection respiratoire (toux, éternuements…)

### 1.3.G - Puis-je rendre visite à une personne « fragile » (personne âgée, femme enceinte, nourrisson, personne malade) ?

Si vous êtes malade, il est fortement déconseillé de rendre visite à une personne fragile. Si vous êtes obligé de faire cette visite, alors vous devez respecter scrupuleusement les mesures barrières :

* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Se laver les mains très régulièrement, notamment après avoir pris les transports en commun
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade notamment dans les transports en commun en cas d’infection respiratoire (toux, éternuements…)

### 1.3.H -Puis-je me rendre au travail ?

Oui, vous pouvez aller travailler. Nous sommes passés du stade 1 qui a pour but de freiner la propagation du virus dans le pays au stade 2. Certaines mesures, propres au stade 1, ne sont plus utiles. Le virus ne vient plus seulement de Chine, d’Italie et de toutes zones à risque. Il circule déjà au sein de plusieurs regroupements de cas en région.

Pour les zones à risque <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

Il n’y a donc plus de quatorzaine pour les personnes revenant d’une zone à risque mais des mesures de réduction sociale.

Ainsi, pour les personnes revenant des secteurs de circulation active du virus cf site santé publique France et les clusters français : au 2 mars Oise, Haute Savoie, Morbilhan), elles doivent limiter leur vie sociale (éviter les sorties non indispensables de type restaurant, concert, cinéma….) et s’auto surveiller (prise de température deux fois/jour, et vigilance sur l’apparition éventuelle de symptômes). Les enfants peuvent être scolarisés et les adultes peuvent aller travailler.

**En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage.**

**Vous devez appliquer les mesures barrières pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**

* Tousser ou éternuer dans son coude
* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade
* Se laver les mains très régulièrement

# CHAPITRE 2 – JE PARS VERS UNE ZONE A RISQUE

Les voyages ou déplacements non nécessaires vers les pays à risque hors UE et les zones à risque (présence de cas groupés) en UE, sont fortement déconseillés.

La situation évoluant très vite, pour des informations actualisées sur chaque zone de déplacement, il est impératif de consulter :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

**Si la question n’est pas posée dans le script, référez-vous au chapitre questions et réponses page 13.**

# CHAPITRE 3 – JE NE REVIENS PAS D’UNE ZONE A RISQUE

### 3.1 - Est-ce que masque est utile pour se protéger du coronavirus et dois-je me protéger ?

Le masque chirurgical n’est porté que sur prescription médicale. Il est réservé aux personnes malades (coronavirus ou autre infection respiratoire) ou qui ont été en contact avec des cas personnes dont il est confirmé qu’elles sont atteintes du coronavirus. Le reste de la population ne doit pas porter de masque.

Comme pour l’épisode de grippe saisonnière, les "gestes barrières" sont efficaces :

* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Se laver les mains très régulièrement
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade

### 3.2 - Où se procurer des masques ?

**Si vous n’êtes pas malade** Le masque chirurgical n’est porté que sur prescription médicale. Il est réservé aux personnes malades (coronavirus ou autre infection respiratoire) ou qui ont été en contact avec des cas personnes dont il est confirmé qu’elles sont atteintes du coronavirus

Vous pouvez vous procurer ces masques à la pharmacie.

### 3.3 - Quel type de masque porter ?

Si vous êtes malade, il est recommandé de porter un masque chirurgical qui fera l’objet d’un prescription médicale. Vous pouvez vous procurer ces masques à la pharmacie. Si elle est en rupture de stock, nous vous recommandons de contacter plusieurs pharmacies.

### 3.4 - Puis-je toujours prendre les transports en commun ou me rendre dans des endroits publics ?

Il n’y a aucune contre-indication à ce que vous vous déplaciez en transport en commun. Cependant, si vous êtes malade portez un masque.

**Comme pour l’épisode de grippe saisonnière, les "gestes barrières" sont efficaces :**

* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Se laver les mains très régulièrement, notamment après avoir pris les transports en commun
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade notamment dans les transports en commun en cas d’infection respiratoire (toux, éternuements…)

### 3.5 - Mes enfants peuvent-ils aller à l’école ?

L’enfant peut être scolarisé ou aller en crèche.

### 3.6 - Je suis enceinte, y a-t-il des mesures de précaution particulières ?

**Comme pour l’épisode de grippe saisonnière, les "gestes barrières" sont efficaces :**

* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Se laver les mains très régulièrement, notamment après avoir pris les transports en commun
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade notamment dans les transports en commun en cas d’infection respiratoire (toux, éternuements…)

### 3.7 - Est-ce je peux rendre visite à une personne « fragile » (personne âgée, femme enceinte, nourrisson, personne malade) ?

**Oui si vous n’êtes pas malade.** Il est cependant nécessaire, avec les personnes fragiles d’appliquer les mesures barrières :

* Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
* Se laver les mains très régulièrement, notamment après avoir pris les transports en commun
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Utiliser des mouchoirs à usage unique
* Porter un masque quand on est malade notamment dans les transports en commun en cas d’infection respiratoire (toux, éternuements…)

### 3.8 - La personne n’a pas voyagé dans une zone à risque mais pense connaître un cas confirmé dans son entourage large (immeuble, commerce, village, ville…)

La rassurer car le risque de transmission est très faible puisque les personnes de l’entourage du cas confirmé ne sont pas malades et sont surveillées. Concernant le coronavirus et comme pour toutes les **pathologies hivernales,** Il faut donc adopter les mesures barrières utiles en cas de circulation virale : lavage des mains, éternuer dans son coude, éviter de serrer les mains et de vous faire la bise, se moucher dans un mouchoir à usage unique que l’on jettera en pensant à se laver les mains après. Eviter de se rendre auprès de personnes malades et potentiellement contagieuses.

### 3.9 - Je pense avoir été en contact avec un cas confirmé et je m’inquiète d’avoir été contaminé

L’ARS Paca et santé publique France sont chargés d’établir la liste des personnes qui ont été en contact avec un cas lorsqu’il est confirmé. SI vous êtes effectivement dans cette situation, vous allez être contacté par l’ARS. Si vous n’avez pas été contacté c’est que vous n’êtes pas un contact d’un cas confirmé ou que vous n’avez pas été identifié en tant que tel. Dans ce cas, vous pouvez faire un mail explicatif à adresser à :

**ars-paca-covid19-rep@ars.sante.fr**

Pour information, Le Coronavirus COVID-19 se transmet par des gouttelettes émises par une personne malade, en particulier lors de contacts étroits.

**Vous êtes considérés comme cas contact :**

* Si vous avez partagé le même lieu de vie que le patient malade lorsque celui-ci présentait des symptômes.
* Si vous avez eu un contact direct, en face à face, à moins d’un mètre du patient malade au moment d’une toux, d’un éternuement ou lors d’une discussion.
* Avec vos flirts et amis intimes.
* Avec vos voisins de classe ou de bureau.
* Si vous êtes voisin du patient malade dans un avion ou un train, ou si vous êtes resté dans un espace confiné avec lui (voiture individuelle par exemple).

Les symptômes peuvent apparaître jusqu’à 14 jours après ce contact, et se manifestent le plus souvent par de la fièvre, accompagnée de toux.

# CHAPITRE 4 - QUESTIONS ET REPONSES DIVERSES

### 4.1 - Comment l’Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d’Azur est-elle organisée pour préparer le système de santé au risque Coronavirus ?

Par mesure de précaution, pour faire face à une éventuelle épidémie du Coronavirus, le Ministre de la Santé a demandé aux ARS de s’organiser en une « plateforme de veille et d’urgence renforcée ». Les objectifs : identifier et organiser les renforts nécessaires au sein de l’ARS, assurer la gestion des premiers cas possibles ou confirmés, et planifier la réponse de la montée en puissance du système de santé.

### 4.2 - Quelle est la stratégie régionale mise en place ?

Dans cette première phase « pré-épidémique », la stratégie est de détecter et de prendre en charge le plus précocement possible les cas et les personnes dîtes « contacts » afin d’éviter toute diffusion du virus.

Cela se traduit aujourd’hui par :

* un travail rapproché avec les établissements de santé de la région pour prendre les mesures de protection nécessaires, assurer la sécurité des personnels soignants et organiser la prise en charge des patients ;
* une hospitalisation systématique de tous les cas confirmés dans les établissements de santé de référence ;
* une gestion rapprochée des cas identifiés comme possibles par le SAMU
* une identification et une prise en charge des personnes contacts qui ont été~~e~~ exposées au virus : l’ARS et la cellule régionale de Santé publique France mènent des enquêtes « contact » autour des éventuels cas confirmés.
* une mise à l’isolement à domicile des personnes contact d’un cas confirmé, durant 14 jours.

**4.3 Quels sont les trois stades de gestion de l’épidémie de Coronavirus COVID-19 en France ?

Stade 1**

Le stade 1 prévoit de freiner l’introduction du virus sur le territoire national. Il correspond à la mise en alerte du système de santé. Les autorités sanitaires sont mobilisées pour isoler les malades, détecter et identifier rapidement les cas contact, et prendre en charge les cas graves dans les établissements de santé habilités
Des mesures très strictes ont été prises, pour contrôler les retours des zones infectées et réagir rapidement sur les premiers cas, comme aux Contamines (Haute-Savoie, 74).

Notre pays a franchi le stade 2 du plan de prévention et de gestion défini par les autorités. De nombreux cas secondaires aux cas importés sont détectés et pris en charge.

Le passage du stade 1 au stade 2 implique une adaptation du plan d’actions du Gouvernement.

**Stade 2**
L’objectif des pouvoirs publics est de freiner la propagation du virus sur le territoire et d’empêcher ou, tout du moins, de retarder aussi longtemps que possible le passage au stade 3.

Le virus n’est pas à ce stade en circulation active sur le territoire (**Stade 3**). La stratégie consiste à prendre en charge les patients dans le cadre d’un parcours de soins sécurisé avec l’identification et la surveillance des personnes contacts. L’organisation des soins est plus largement mobilisée avec notamment le déclenchement d’une deuxième ligne d’établissements de santé. Les activités collectives sont impactées.

**4.4 Quelles sont les mesures prises dans le stade 2 de la gestion du coronavirus COVID-19 ?**

Certaines mesures, propres au stade 1, n’ont plus de raison d’être.

Le virus ne vient plus seulement de Chine et d’Italie et d’autres zones à risque. Il circule déjà au sein de plusieurs regroupements de cas en région.

Il n’y a donc plus de quatorzaine pour les personnes revenant d’une zone à risque mais des mesures de réduction sociale.
La quatorzaine est toutefois maintenue pour les cas contacts à haut risque.

Pour le reste du territoire national, le Gouvernement a également décidé une série de mesures raisonnables mais plus contraignantes.

Toujours avec l’objectif de limiter la diffusion du virus par le brassage des populations, le gouvernement a décidé d’adopter une politique de prévention plus stricte en matière de rassemblements. Hors Clusters, tous les rassemblements de plus de 5000 personnes en milieu confiné seront annulés et les préfets recevront des indications pour annuler également, en lien avec les maires, les rassemblements, y compris en milieu ouverts, quand ils conduisent à des mélanges avec des personnes issues de zones où le virus circule possiblement. A ce titre, par exemple, le gouvernement, en lien avec la maire de Paris et le MAIRE DE Cannes, a annulé le semi-marathon de Paris ainsi que le MIPIM à Cannes du 10 au 13 mars ou le Carnaval d’Annecy du 6 au 8 mars, etc.

**Stade 3 : Le virus circule largement dans la population.**

Le stade 3 ou stade épidémique correspond à une circulation active du virus. La stratégie repose alors sur l’atténuation des effets de l’épidémie. L’organisation prévoit la mobilisation complète du système sanitaire hospitalier et de ville, ainsi que les établissement médico-sociaux pour protéger les populations fragiles, assurer la prise en charge des patients sans gravité en ville, et des patients avec signes de gravité en établissement de soins. Les activités collectives sont fortement impactées.

### 4.5 - Quels sont les établissements mobilisés par l’ARS Paca dans le cadre de ce dispositif ?

Un premier niveau de réponse s’appuie sur les établissements de santé de première ligne, habilités pour le Covid-19 : l’Assistance Publique des hôpitaux de Marseille et le Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Nice. Ces établissements constituent la première ligne de prise en charge. Ils disposent d’un plateau technique hautement spécialisé et d’un recours permanent à un infectiologue. Si un cas possible est identifié, les prélèvements effectués sont envoyés dans des laboratoires hospitaliers habilités à réaliser ces tests dans la région.

### 4.6 - Pourquoi avoir identifié des établissements de « deuxième ligne » ?

L’ARS a défini une liste d’établissements mobilisables, si besoin, pour augmenter les capacités des établissements de première ligne. Ces établissements ont mis en place une organisation spécifique en prévision d’une épidémie de Coronavirus.

Il s’agit des établissements suivants :

* dans les Alpes-de-Haute-Provence : le centre hospitalier (CH) de Digne
* dans les Hautes-Alpes : le CH de Gap et le CH de Briançon
* dans les Alpes-Maritimes : le CH de Cannes
* dans les Bouches-du-Rhône: l’Hôpital d'instruction des armées Laveran, le centre hospitalier d’Aix -en-Provence, l’Hôpital Européen
* dans le Var : le centre hospitalier intercommunal Toulon-La Seyne-sur-Mer et l’Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne
* dans le Vaucluse : le centre hospitalier d’Avignon

Les établissements suivants seront également mobilisables en cas de besoin : le CH de Manosque, le CH d’Antibes et de Grasse, l’Institut Arnaud Tzanck, le CH de Martigues et CH d’Arles, l’Hôpital Saint Joseph, le centre hospitalier de Fréjus et de Draguignan.

### 4. 7 - Comment s’organise l’identification des personnes contacts d’un cas confirmé ?

Les épidémiologistes de Santé publique France et l’ARS mènent des enquêtes « contact » autour des cas confirmés pour établir la liste des personnes qui ont été en contact rapproché du cas confirmé. Ces personnes identifiées comme contact sont appelées par l’ARS pour leurs donner les recommandations et instructions : isolement, appel SAMU en cas d’apparition des symptômes. L’ARS remet à chaque personne un kit de protection.

### 4.8 - Comment les personnes qui ont été en contact avec des patients positifs vont-ils être pris en charge ?

Les contacts des patients positifs doivent être isolés durant la période d’incubation. Durant cette période, ils doivent donc rester « en quarantaine » à leur domicile et de ce fait bénéficier d’un arrêt de travail. Ils doivent également porter des masques pour sortir hors du domicile.

### 4.9 - Qu’est-ce qu’un contact de cas confirmé ?

D’après les connaissances disponibles concernant le virus, celui-ci se transmet par des gouttelettes émises par un patient malade, en particulier lors de contacts étroits. Peuvent être considérés comme cas contacts :

* les personnes ayant partagé le même lieu de vie que le patient malade lorsque celui-ci présentait des symptômes ;
* des personnes ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d’un mètre du patient malade au moment d’une toux, d’un éternuement ou lors d’une discussion ;
* les flirts, amis intimes ;
* les voisins de classe ou de bureau ;
* les voisins du patient malade dans un avion ou un train, ou les personnes restées dans un espace confiné avec lui (voiture individuelle par exemple).

Les symptômes peuvent apparaître jusqu’à 14 jours après ce contact, et se manifestent le plus souvent par de la fièvre, accompagnée de toux.

### 4.10 Que se passe-t-il si vous êtes considéré comme un cas contact ?

Pour les personnes dites contact des cas confirmés positifs au Coronavirus (enfants et adultes), l’ARS et la cellule régionale de Santé publique France mènent des enquêtes « contact » autour des cas confirmés: elles établissent des listes de ces personnes contacts du cas confirmé, L’ARS et Santé publique France évaluent ensuite avec vous votre exposition et votre risque de contamination et vous délivrent une information sur la maladie due au virus et sur le dispositif de suivi. Un premier examen a pour objectif de vérifier que vous n’avez pas été contaminé. En cas de symptômes, un diagnostic sera réalisé pour vous proposer rapidement les meilleurs soins possibles.

**Les consignes sont les suivantes :**

* maintien de la mesure de confinement strict à domicile dite de quatorzaine ;
* observance de l’ensemble des mesures ci-dessous :
	+ auto-surveillance de la température deux fois par jour ;
	+ port d’un masque chirurgical en cas de contact inévitable avec un tiers ;
	+ surveillance de l’apparition de symptômes d’infection respiratoire (toux, difficultés à respirer…)

**En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, contacter rapidement le SAMU Centre 15.**

Ces personnes pourront bénéficier, au maximum, de 20 jours d’arrêt de travail avec indemnités, sans délai de carence et après validation de l’Agence régionale de Santé Provence Alpes-Côte d’Azur.

### 4.11 - Qu’est-ce qu’un cas possible ? : cf. définition de cas à surveiller car évolue quotidiennement

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

Voir onglet téléchargement cas possible.